



Compte rendu AG du 11 décembre 2009 à Clermont en Argonne

Etaient présents : cf. liste d'émergence

Le Président ouvre la séance à 20h40 et remercie les membres présents.

En avant propos, le Président demande à Mme Aimont de présenter les modifications de l'ordre du jour et soumet le nouvel ordre où à l'approbation du conseil communautaire

Délibération : nouvel ordre du jour du conseil communautaire

Vote : Unanimité

1. Présentation de la structuration de l'offre médicale : projet de maisons de santé rurale par l'association des professionnels de santé du Centre Argonne (APSCA). Présentation réalisée par Mme Babin- Dr Briolet et Dr Fayon

+ Diaporama

Mme Babin, présidente de l'association APSCA rappelle que 23 professionnels de santé sont présents sur le territoire du Centre Argonne. Les objectifs de l'association sont :

- Réfléchir aux solutions par rapport aux besoins des habitants en cohérence et en complémentarité
- Créer une dynamique entre les différentes professions
- Améliorer les conditions d'exercice : attractivité et successeurs à trouver

Il est nécessaire de structurer l'offre de santé sur 2 pôles : Clermont et Dombasle. Par ailleurs, la DDASS attend le dossier du Centre Argonne avant le 31 décembre 2009.

Le Président donne la parole au Dr Briolet. Celui-ci rappelle que 4 médecins ont plus de 55 ans et vont donc bientôt prendre leur retraite. Il faudra d'autre part trouver un remplaçant au Dr Derlincourt à Clermont. Etant donné les délais, il faut être réactif. La mairie de Clermont a déjà proposé un site central, derrière l'Ecomarché. De plus, le projet peut actuellement être financé à 80 %.

Le Dr Fayon rappelle que les différents cantons ont des besoins en termes d'offres de santé. Le manque de successeurs est un problème qu'il faut anticiper.

M. Legoux rappelle que l'on parle du projet depuis 1 an et que maintenant il faut se dépêcher.

Mme Colson affirme que l'on a travaillé dessus depuis.

M. Ponsignon ajoute que Mme Chabot a connaissance de notre dossier et qu'elle le soutient. Les élus et les professionnels de santé sont tous d'accord sur le principe. Mme Chabot sera en poste encore un à deux ans, ce qui va faciliter l'acceptation du projet. Celui-ci est par ailleurs cohérent en terme d'espace par rapport à Damvillers et à Varennes.

Le Président rappelle la nécessité de rendre le schéma d'organisation de santé avant le 31 décembre. Il y a un an, le Centre Argonne était surdoté en terme de professionnels de santé. Aujourd'hui, selon la nouvelle cartographie, le territoire est classé en zone fragile. D'autre part, la maison de retraite a délibéré favorablement à la cession du terrain dont nous avons besoin. La mairie de Clermont a également prévue d'acter la vente de l'autre partie du terrain. Au total, 26 hectares seront disponibles. A Dombasle, le bâtiment communal reste à désaffecter.

M. Legoux assure qu'il ne conteste pas l'utilité des maisons de santé mais il regrette un manque d'information.

Le Président rappelle que le projet a été évoqué lors de la dernière AG et du dernier bureau

Aubrèville

Brabant en Argonne

Brocourt en Argonne

Le Claon

Clermont en Argonne

Dombasle en Argonne

Froidos

Futeau

Les Islettes

Jouy en Argonne

Lachalade

Le Neufour

Neuvilly en Argonne

Rarécourt

Récicourt



Le Dr Fayon explique que les démarches se sont accélérées ces dernières semaines après la réunion avec la direction de la DDASS.

Le Président rappelle que le schéma d'organisation est suffisant : le plan architectural n'est pas encore requis pour le dépôt du dossier.

Le Dr Fayon précise qu'il faut fournir un cahier des charges et l'organisation des professionnels de santé.

Mme Colson ajoute qu'une association était nécessaire pour démarrer concrètement.

M. Lhuillier insiste sur le fait que la codecom ne possédait pas la compétence.

Le Président rappelle que l'information a été transmise à chaque maire pour une délibération en conseil municipal portant sur la modification des statuts de la codecom.

Mme Aimont précise que celle-ci doit être prise sous 3 mois mais le plus tôt sera le mieux.

Le Président remercie les médecins et demande s'il y a d'autres réactions.

2. Dossiers en cours au sein des compétences

a. ECONOMIE –TOURISME :

i. Situation financière de l'OTSI (compte-rendu du DLA joint par email)

Le Président rappelle que l'on parle de ce dossier depuis longtemps. Le 1^{er} diagnostic a été présenté en AG du 23/10/2009. Il a été conclu par le DLA que la poursuite du diagnostic était nécessaire. Une mission complémentaire par un cabinet spécialisé dans le tourisme permettrait d'approfondir l'étude en plusieurs étapes :

- état des lieux, entretien, analyse, synthèse, accompagnement, suivi de la démarche

Le but est de trouver un système de fonctionnement pour l'OTSI qui convienne à tous et tout particulièrement aux touristes.

Le Président précise que cette étude de 6.5 jours coûterait 4 126 € TTC. Dès le départ, nous avons dit que nous irions au bout des choses. L'étude pourrait démarrer en janvier.

M. Zacharias demande à lire le rapport d'expertise.

Le Président répond que nous avons lu la conclusion mais l'expertise complète sera transmise par email aux membres du conseil communautaire.

M. Lhuillier ajoute que l'OTSI sera peut être excédentaire pour l'exercice 2009, à la condition que l'on ne compte pas les loyers impayés à la mairie de Clermont en 2009.

Le Président précise qu'un bilan financier provisoire de 2009 a été transmis le 11 décembre.

Mme Aimont ajoute que tout n'a pas été inscrit et qu'il reste encore à percevoir les entrées du Kaiser tunnel, les livres etc...

Le Président précise que les recettes exceptionnelles sont dues au vol au Kaiser Tunnel : l'OTSI a été indemnisé du préjudice à hauteur de 4 500 € par l'assurance mais des réparations ayant été faites par eux-mêmes pour un coût de 460 €, cela augmente le solde positif actuel.

Mme Houckert insiste sur l'effort de certaines communes (Brabant, Clermont, Jouy...), de la codecom et du collègue par l'achat de livres.

Aubréville

Brabant en Argonne

Brocourt en Argonne

Le Claon

Clermont en Argonne

Dombasle en Argonne

Froidos

Futeau

Les Islettes

Jouy en Argonne

Lachalade

Le Neufour

Neuvilly en Argonne

Rarécourt

Récécourt



M. Legoux précise que le Kaiser tunnel a connu une meilleure activité en 2009 par rapport à 2008.

M. Fourmet demande si l'aide exceptionnelle de 15 000 € versée par la codecom a contribué à l'excédent ?

Le Président rappelle que celui-ci est dû à l'assurance suite au vol. Il reste d'autre part 6 000 € de dettes de 2008 à payer.

M. Collinet demande si cela veut bien dire qu'aucun salaire ne pourra être versé pour 2010 ?

Le Président ajoute qu'il resterait 174 € selon le document transmis ce jour par l'OTSI.

M. Collinet déplore qu'il y ait toujours le problème de paiement des salariés.

Le Président précise que le Codecom de Montfacoucon Varennes versera sa subvention en janvier, plus tôt dans le calendrier habituel.

M. Zacharias ajoute que la subvention de 15 000 € n'était qu'une bouée.

Le Président insiste sur le fait que l'OTSI doit aussi apprendre à gérer par lui-même et l'étude devrait permettre de résoudre une partie du problème.

M. Fosse demande si l'on est sûr de garder l'OTSi à Clermont ?

Le Président répond que l'on ne peut l'affirmer. C'est une association et seul son Président et le Conseil d'administration peuvent en décider. Néanmoins, dans le schéma de la mission histoire, l'office de tourisme existe. Varennes n'a pas voulu l'annexion du musée au projet histoire à la mission du Conseil Général 55.

M. Ponsignon ajoute que l'une des employées va partir à la retraite. Courant 2010, le Président du Conseil Général de la Meuse va également mettre à disposition un agent pendant la haute saison touristique (équivalent 9/12 mois).

Le Président demande à l'assemblée de délibérer sur le financement de l'étude à hauteur de 3450 € HT.

Délibération : Suite à donner au DLA 55

Vote : 3 abstentions

ii. Situation sur l'aménagement de la zone d'activités d'Auzéville :

Le Président donne la parole à M. Drouet, vice-président en charge de l'économie et à Mme Aimont.

M. Drouet annonce que le parcellaire a été défini. Le permis de construire a dû être accordé et les travaux vont débuter en janvier.

Les appels d'offres ont été lancés et l'entreprise pour les VRD choisie. Cependant, la parcelle 38 reste à acquérir. Maître Michel est en train d'instruire le dossier.

Le Président rappelle le projet d'avenant à la convention avec l'EPFL et le droit de préemption utilisable de ce fait par l'EPFL. Un compromis de vente a en effet été signé entre la famille Revaux et un acheteur. La codecom pourrait faire un effort sur le prix par rapport à l'évaluation de France Domaine. L'acheteur aurait proposé environ 120 000 € alors que France Domaine a estimé les parcelles à 90 000 €. La codecom a rencontré les acheteurs qui utiliseraient l'entrepôt pour stocker des machines d'occasion ou des lots de machines qu'ils revendraient au Maghreb. Cette activité ne créerait aucun emploi et ne permettrait pas d'améliorer ou de rénover cette zone. Il reste 2 mois pour l'EPFL pour faire usage du droit de préemption à compter de la que la codecom aura proposé un montant d'achat.

M. Legoux demande si le juge de l'expropriation ne pourrait pas intervenir ?

Aubrèville

Brabant en Argonne

Brocourt en Argonne

Le Claon

Clermont en Argonne

Dombasle en Argonne

Froidos

Futeau

Les Islettes

Jouy en Argonne

Lachalade

Le Neufour

Neuvilly en Argonne

Rarécourt

Récicourt



Mme Aimont rappelle qu'initialement il était prévue une négociation à l'amiable. Désormais, la seule solution est que la commune de Clermont délègue le droit de préemption par délibération à l'EPFL. Cependant, si le prix ne satisfait pas le vendeur, le juge de l'expropriation pourra être saisi ultérieurement.

Le Président précise que ceci est indiqué dans l'avenant proposé à l'EPFL dont il est fait lecture.

Mme Aimont ajoute que pour intervenir dans le cadre du droit de préemption, l'EPFL attend la signature de la convention.

Le Président assure que l'EPFL n'est pas toujours très réactif car il gère beaucoup de dossiers d'une plus grande ampleur que les nôtres.

Mme Briolet demande quels sont les projets pour cette zone ?

Mme Aimont rappelle les projets validés par délibération : la caserne, l'emprise des voiries pour la desserte des parcelles, l'accueil d'entreprises et d'industriels, et une étude préalable de scénarii urbains et paysagers pour la construction d'habitations (propositions) validée le 18 octobre 2.

Mme Briolet demande ce qu'il en est de l'entreprise Ghilardi ?

M. Drouet répond que celle-ci n'a pas donné suite en raison de la conjoncture économique.

M. Fourmet demande où est l'intérêt d'acheter alors tout le lot ?

Mme Aimont répond que la parcelle du SDIS appartient déjà à la codecom.

Le Président ajoute que l'on souhaite acquérir toutes les parcelles qui portent les bâtiments industriels vétustes.

M. Fourmet demande si l'on peut mettre autant que l'acquéreur.

Le Président répond que la convention prévoit une vente au montant estimé par France Domaine.

M. Drouet propose de trouver un compromis entre l'EPFL et la famille **Sertlet Revault** : entre 90 000 et 120 000 €. La famille Sertlet-Revault était précédemment d'accord pour céder la parcelle à 100 000 € pour une casse auto.

Le Président propose de trouver un juste milieu autour de 100 000 €. Ensuite l'EPFL mettra le terrain à nu et le dépolluera.

M. Drouet ajoute que cela constitue une réserve foncière pour la codecom et que l'EPFL procédera à la résorption de la friche et au nettoyage des sols si besoin.

M. Muller précise qu'un sol sain est un atout.

Délibération : Avenant à la convention avec l'EPFL, proposition d'acquisition au montant de 100 000 €
VOTE : 2 contre

Le Président rappelle que l'assemblée doit délibérer sur un point de détail. Le parcellaire du SDIS étant délimité par le géomètre, la délibération permettra à celui-ci de faire le nécessaire auprès de leur notaire.

Délibération : nouveau parcellaire SDIS
VOTE : unanimité

Aubrèville
Brabant en Argonne
Brocourt en Argonne
Le Claon
Clermont en Argonne
Dombasle en Argonne
Froidos
Futeau
Les Islettes
Jouy en Argonne
Lachalade
Le Neufour
Neuvilly en Argonne
Rarécourt
Récicourt



Le Président ajoute que les travaux démarrent en janvier par la révision du carrefour et le plateformage. L'architecte du SDIS a dressé l'appel d'offres travaux qui est à la relecture par le SDIS. Il sera lancé en janvier pour un achèvement des travaux à la fin de l'année 2010, pour une caserne très attendue depuis 5-6 ans.

b. LOGEMENT :

i. Subvention façades

M. Saupique a déposé un dossier pour une rénovation de façade. Une nouvelle enveloppe complémentaire pour 6 projets a été décidée lors de la réunion de bureau de la codecom. Mme Aimont propose de prendre en charge le dossier pour 915 € dont 457.50 € à la charge de la codecom.

Délibération : attribution subvention façades à M. Saupique

Vote : Unanimité

ii. Logements de la Vaux Raguy

Le Président rappelle que la vente des 4 logements appartenant à la codecom n'est pas aussi simple que prévue initialement. Les 4 familles locataires souhaitent toujours racheter les maisons mais il y a 3 parcelles au lieu de 4. Il faut donc réaliser une enquête auprès de tous les propriétaires du lotissement pour recueillir leur accord sur le nouveau parcellaire comme le prévoit le règlement du lotissement. L'affaire a été confiée à Maître Michel.

c. AFFAIRES SCOLAIRES :

i. Appel d'offres RPI Vallée de la Biesme

Le Président annonce que la CAO a eu lieu le 8 décembre dernier : 77 entreprises ont répondu et 100 réponses ont été apportées. Cela a permis de pourvoir tous les lots. Cependant, il y a un contretemps pour 3 lots : 1 entreprise aurait pu obtenir les 3 lots menuiseries mais ses prix très bas ont finalement montré après enquête que l'entreprise était en redressement judiciaire. Même si celle-ci a le droit de répondre à un marché, il y a un problème de fond car c'est un trucage dans la réponse. En effet, la notion de redressement judiciaire n'apparaissait pas dans la réponse. L'architecte doit contacter la 2^{ème} entreprise. Les réponses complémentaires seront apportées dans les prochaines semaines.

ii. Situation du bâtiment de l'école élémentaire de Clermont (compte-rendu de l'expertise SOCOTEC joint par email)

Le Président annonce que le major Cœillet a indiqué les consignes d'évacuation suite aux fissures. Au 1^{er} étage, seules 49 personnes peuvent être accueillies et une classe a donc été transférée en salle BCD.

4 entreprises ont été contactées pour le démontage de l'escalier. Un escalier en métal va être construit et des contacts ont été pris avec un ingénieur bâtiment. La déclaration de travaux à la DDE a été faite et la demande d'étude de sol est en cours pour une réponse au 18 décembre 2009. Des témoins ont été posés dans le bâtiment sur toutes les fissures apparues et pour l'instant ceux-ci n'ont pas bougé.

Un étayage de la porte a été fait entre la salle BCD et la CLIS.

La visite a permis de constater que les extincteurs n'étaient pas positionnés assez bas. Ils ont donc été redescendus à 1.20 m. Les portes extérieures ont aussi été rabotées afin de faciliter l'ouverture.

Le Président précise que la codecom, le cabinet, le personnel et les parents ont essayé de travailler le plus rapidement possible pour gérer ce problème.

M. Lhuillier a reçu des parents inquiets mais il rappelle que le projet d'école est toujours d'actualité.

Aubrèville
Brabant en Argonne
Brocourt en Argonne
Le Claon
Clermont en Argonne
Dombasle en Argonne
Froidos
Futeau
Les Islettes
Jouy en Argonne
Lachalade
Le Neufour
Neuvilly en Argonne
Rarécourt
Récécourt



M. Fourmet demande quand est ce que sont apparues les premières fissures ?

Mme Aimont répond que les services de la codecom les ont constatées en juillet mais les fissures se sont progressivement élargies sans doute en lien avec les épisodes de sécheresse. Des demandes avaient été faites à différentes entreprises pour un diagnostic bâtiment et ont été relancées de nombreuses fois sans succès. Un prestataire plus local est venu étudier les bâtiments dont les coordonnées nous ont été communiquées.

M. Fourmet demande pourquoi du plâtre n'a pas été mis pour y remédier comme à l'église de Dombasle ? Il ajoute qu'il n'était pas au courant lorsqu'il a été interpellé par les parents.

Le Président ajoute que cela a surtout été évoqué en conseil d'école. On ne voyait pas l'étendue des fissures, et c'est récemment qu'un écart de 10 cm entre le mur et la sortie de secours est apparu dans la cage d'escalier. Il a été constaté lors d'un exercice de sécurité incendie.

M. Lhuillier précise qu'il ne faut pas confondre fissures et écartement. Les fondations sont mal faites et l'argile a provoqué un écartement lent. Les escaliers n'étant jamais empruntés, personne ne l'avait remarqué.

M. Zacharias ajoute qu'il s'en est rendu compte il y a 3 semaines lors d'une visite.

Le Président précise que l'exercice d'évacuation a lui aussi montré l'écartement. C'est l'accumulation de différents facteurs. A présent, tout a été mis en œuvre pour résoudre le problème et de nombreuses démarches ont été engagées mais cela est normal du fait d'un établissement scolaire.

M. Dequenne ajoute que le compte rendu de l'expert sera joint au compte rendu de l'AG.

M. Briolet intervient pour rappeler qu'il faudra un jour ou l'autre discuter du devenir de ces bâtiments.

Le Président rappelle que cela a été évoqué il y a plusieurs années. Une construction et une réaffectation sont toujours envisagées. Des appartements-foyers pour personnes âgées faisaient partie des propositions. Cela permettrait d'offrir un compromis entre la maison de retraite le maintien à domicile.

M. Zacharias pense qu'il faut rapidement que l'on réfléchisse à la destruction des bâtiments et à un projet pour cette parcelle.

M. Drouet ajoute que l'on pourrait réutiliser le RDC suivant l'étude à réaliser.

Le Président évoque une carte postale des années 1900 où l'on voit le bâtiment en RDC seulement.

Mme Houckert demande s'il sera nécessaire de détruire tous le bâtiment.

Le Président répond que oui et que le petit gymnase est également concerné. Actuellement, les nouveaux bâtiments sont construits sur des pilotis pour une meilleure tenue dans le temps.

M. Lhuillier intervient pour rappeler le problème de la glaise.

iii. Estimation France Domaine du terrain de M. Bellochio et avis de la DDE55

Le Président rapporte que le terrain de M. Bellochio a été estimé à 7.50 €/m² et que sa maison en vaudrait 200 000. L'avis de la DD55 a été sollicité pour un comparatif entre les 2 terrains. Il est proposé actuellement que le CDHU fasse une étude sur les 3 terrains afin

Aubrèville
Brabant en Argonne
Brocourt en Argonne
Le Claon
Clermont en Argonne
Dombasle en Argonne
Froidos
Futeau
Les Islettes
Jouy en Argonne
Lachalade
Le Neufour
Neuvilly en Argonne
Rarécourt
Récicourt



d'évaluer quelle est la meilleure situation possible au regard du projet scolaire entre le terrain de l'IGESA, celui de M. Bellochio et celui de M. Bouilly. L'étude d'un montant de 4 900 € sera rendue fin janvier 2010. Le CDHU a un avis précis sur la situation de Clermont puisqu'il réalise en ce moment son PLU.

Mme Houckert demande si le CDHU pourra proposer d'autres solutions ?

Le Président répond que l'étude pourra éventuellement être étendue à une 4^{ème} solution.

Mme Briolet demande quel est l'intérêt d'estimer la maison de M. Bellochio ?

Le Président répond qu'il fallait aller au bout de l'estimation.

Mme Briolet demande quand sera arrêtée la décision ?

Le Président répond que celle-ci sera prise suite à la fin de l'étude et rapidement du fait des financements en baisse (taux de 50 % environ).

Délibération : étude par le CDHU des 3 propositions de terrains pour l'école élémentaire de Clermont pour 4 900 €

VOTE : Unanimité

iv. Pôle artistique Clermont classe PAC :

M. Dequenne, vice-président en charge des affaires scolaires, rappelle que l'an passé 4 dossiers avaient été retenus pour le RPI de Clermont. Chaque année, 600 € sont alloués par projet par la codecom, dans la limite maximum de 3 projets.

Délibération : attribution de 600 € par projet pour les classes PAC à Clermont

VOTE : unanimité

d. COHESION SOCIALE/CULTURE

i. Structuration de l'offre de santé et maisons de santé rurales

Le Président annonce qu'il n'a pas la délibération à lire car il attend un modèle d'un autre codecom. Afin de déposer le dossier à la DDASS, une délibération est nécessaire. La délibération est directement liée au schéma d'organisation de la santé sur le territoire de la codecom tel qu'il a été présenté en début d'assemblée générale.

Délibération : schéma d'organisation de la santé

Vote : UNANIMITE

Le Président donne la parole à Mlle Morello et à Mme Colson, vice-présidente en charge de la cohésion sociale

ii. Garderies

Mlle Morello annonce que l'effectif d'enfants accueillis le mercredi à Clermont est assez stable : environ 7 enfants en moyenne. Elle présente les photos de la nouvelle garderie, plus lumineuse et plus spacieuse. Elle énonce également les propositions d'activités pour l'avenir liées au jardinage et à l'alimentation.

Mme Colson ajoute que régulièrement des animations seront proposées par des associations.

iii. Un fruit pour la récré



Mlle Morello confirme le succès de cette opération dans les écoles maternelles de Les Islettes et Clermont. Les supports pédagogiques sont appréciés par les enseignants et les enfants.

iv. Cyber Base

Mlle Morello annonce que les travaux sont en cours (électricité, peinture, portes etc...). Elle précise que la subvention du GIP Objectif Meuse a été obtenue pour un montant de 6021 € au lieu de 8 200 €. L'appel d'offres pour l'informatique et le recrutement vont être lancés.

v. Kangoo

Mlle Morello précise que celui-ci est bien utilisé et que les associations sont demandeuses. Il est sur les routes au moins trois fois par semaine.

vi. Maisons de santé rurales

Mlle Morello présente le tableau des financements possibles. Elle fait remarquer que celui du Pôle d'excellence rurale est à renvoyer avant le 20 février 2010.

vii. Micro-Crèche

Mlle Morello annonce que les subventions de la CAF et de la MSA sont accordées. La mise aux normes du logement de Dombasle a ralenti le projet pour une ouverture prévue en septembre 2010. A Clermont, l'ancienne salle d'expositions de l'office de tourisme sera prochainement à l'étude pour la 2^{ème} antenne de la micro-crèche.

M. Collinet demande où vont-elles avoir lieu si l'on affecte ce local à la micro-crèche ?

Mme Aimont répond que ce n'est pas celui qui est utilisé par les artisans.

Le Président ajoute qu'avec la nouvelle école de Les Islettes, un local sera dégagé dans l'ancienne école pour accueillir la 3^{ème} antenne de la micro-crèche.

viii. Chasse aux trésors de l'Argonne

Mlle Morello annonce que le groupe de travail sur les subventions aux associations a démarré. Il a proposé de réaliser un projet fédérateur pour les associations. Une chasse aux trésors de l'Argonne permettrait de faire connaître le territoire et fédérer tous les acteurs autour d'un projet original pour le Centre Argonne. L'association de l'office de tourisme aux agents de développement de la codecom permettrait de préparer le projet en 2010 pour une réalisation en juin 2011.

ix. « Dépliant Enfance »

Mlle Morello annonce qu'un dépliant a été réalisé pour recenser l'offre de garde et de loisirs pour les 0-18 ans. Celui-ci a été distribué dans le dossier de l'AG. Il sera envoyé par email aux mairies pour diffusion aux parents.

x. Subvention à l'ILCG

Le Président annonce que l'ILCG va procéder à une rupture conventionnelle à l'amiable du contrat de Mme Créa. Cela engendre des frais complémentaires. La codecom pourrait verser 1000 € à l'ILCG dès maintenant.

Délibération : Autoriser une subvention de 1000 € à l'ILCG

Vote : unanimité

e. GESTION DES DECHETS :

i. Rapport annuel sur la gestion du service REOM

Aubrèville
Brabant en Argonne
Brocourt en Argonne
Le Claon
Clermont en Argonne
Dombasle en Argonne
Froidos
Futeau
Les Islettes
Jouy en Argonne
Lachalade
Le Neufour
Neuvilly en Argonne
Rarécourt
Récicourt



M. Muller annonce que le rapport 2008 que chaque délégué a en main doit être validé par l'assemblée, tout comme celui de l'année 2007.

Mlle Morello ajoute qu'ils seront disponibles sur le site web de la codecom pour 2007 et 2008.

Le Président propose de délibérer sur les rapports annuels sur la gestion du service REOM 2007 et 2008.

Délibération : Validation rapports REOM 2007 et 2008

VOTE : unanimité

ii. Convention codecom Sainte Ménehould

M. Muller annonce qu'il faut délibérer pour régulariser une situation. Un habitant de La Vignette (51) est actuellement collecté par nos services. Afin de régler cette prestation, nous proposons une convention à la codecom de Sainte Ménehould. En commission déchets, il a été proposé d'appliquer le montant de la redevance en fonction du nombre de personnes du foyer (soit 82 € à ce jour).

Délibération : convention codecom Sainte Ménehould

VOTE : Unanimité

iii. Relation Codecom Montfaucon Varennes

M. Muller demande à l'assemblée de délibérer sur le principe d'une convention avec la codecom de Montfaucon Varennes pour l'utilisation de notre déchèterie par le canton de Varennes. Cela permettrait éventuellement d'ouvrir plus longtemps la déchèterie.

Le Président précise que malgré les fissures, l'utilisation par une autre codecom permettrait de mieux répartir les charges fixes. Le montant versé par la codecom voisine pourrait prendre en compte les charges fixes et l'emprunt. Plusieurs scénarii vont être étudiés pour une proposition à la prochaine AG.

Délibération : utilisation de la déchèterie par la codecom de Montfaucon Varennes

VOTE : Unanimité

iv. Bilan des déchets 2009

M. Muller présente l'ensemble des tonnages collectés pour l'année 2009 avec une estimation pour décembre.

M. Zacharias fait remarquer que Barisien mélange les corps creux et les corps plats dans son camion.

M. Muller répond qu'il s'agit d'une collecte monoflux et que les déchets sont bien triés à leurs arrivées. Il dit être confiant pour l'avenir quant aux progrès liés au recyclage des matériaux.

f. RIVIERE :

i. Information sur le SM3A

M. Jeannesson informe l'assemblée que seule une codecom sur 5 n' pas la compétence rivière. Les communes de cette codecom ont été rencontrées mais celles-ci ne veulent pas délibérer pour transférer cette compétence. Il ajoute que le préfet a été vu à ce propos. Il doit proposer un arrêté de périmètre aux 5 codecoms mais celui-ci n'a toujours pas été reçu.

[Aubrèville](#)

[Brabant en Argonne](#)

[Brocourt en Argonne](#)

[Le Claon](#)

[Clermont en Argonne](#)

[Dombasle en Argonne](#)

[Froidos](#)

[Futeau](#)

[Les Islettes](#)

[Jouy en Argonne](#)

[Lachalade](#)

[Le Neufour](#)

[Neuvilly en Argonne](#)

[Rarécourt](#)

[Récicourt](#)



g. VOIRIE : + diaporama

i. ECF :

M. Lhuilier annonce que la commission a totalisé 118 km de routes pour 385 000 m². L'ECF bicouche reste à réaliser sur certaines voies des communes suivantes : Brabant-Vraincourt, Jubécourt, Lochères, Récicourt, Les Islettes, Neuville, Aubréville. Ces travaux sont estimés à environ 34 000 € en 2010 pour 10 500 m². Il annonce qu'un enduit gravillonné est envisageable quand l'ECF n'est pas possible car un camion 40 tonnes est trop lourd. Cette solution est valable pour des voies sur : Brabant, Clermont, Aubréville, Le Neufour, Bellefontaine. M. Lhuilier informe que l'entreprise Marchand à Dombasle a investi dans un camion de gravillonnage.

D'autre part, il ajoute qu'il serait bon de faire un dérasement des routes comme à Aubréville pour éviter les problèmes de boues. Une purge, rue du Jarcq à Clermont est aussi à réaliser d'ici 3 ans d'après la DDE pour un coût de 25 000 €. Il propose d'adapter progressivement un dérasement car il y a déjà des problèmes sur la route Jubécourt-Brocourt : des affaissements sont émergents. Par ailleurs, M. Lhuilier tient à disposition une liste des rues ainsi que la régularité de leur entretien.

M. Fourmet se dit satisfait d'un retour au gravillonnage. Si un appel d'offres collectif est lancé, le coût du m² serait plus avantageux.

ii. Signalétique :

Il ajoute que la signalétique 2009 est achevée et espère que la réalisation s'est faite sans défaut.

iii. Salage :

La programmation du salage 2009-2010 est proposée dans les mêmes conditions que l'an passée et au même tarif.

iv. mission ATESAT

Le Président propose le renouvellement de la mission de la DDE 55 qui s'achève à la fin de l'année 2009.

Délibération : Renouvellement mission ATESAT pour 2810.74 €
VOTE : Unanimité

h. COMMUNICATION :

Mme Collignon, vice-présidente en charge de la communication annonce que le journal de l'hiver 2009-2010 est terminé.

Mme Aimont rappelle les points qui seront évoqués : résultats du concours photos, aménagement de la ZA d'Auzéville, les écoles, le Cyber Base, le recrutement d'une esthéticienne à l'association Val de Biesme Insertion, les associations, la garderie.

Mme Geoffroy demande pourquoi il a seulement 3 photos sélectionnées ? Et combien de personnes ont voté par Internet et par courrier ?

Mme Aimont répond que 10 photos avaient été présélectionnées par le jury puis 3 choisies. Il n'y a eu qu'une douzaine de votes par les votes publics.

Aubréville
Brabant en Argonne
Brocourt en Argonne
Le Claon
Clermont en Argonne
Dombasle en Argonne
Froidos
Futeau
Les Islettes
Jouy en Argonne
Lachalade
Le Neufour
Neuville en Argonne
Rarécourt
Récicourt



Mme Briolet demande pourquoi le journal n'est pas distribué aux boîtes postales ?
Le Président répond que les services de la codecom se rapprocheraient de la Poste pour éclaircir cette question.

h. ADMINISTRATION ET FINANCES

Mme Aimont rappelle qu'une procédure de recrutement avait été lancée pour le poste occupé par Mlle Morello. Suite aux entretiens, et en l'absence de candidature statutaire, le contrat de Mlle Morello a été renouvelé à la réunion de bureau du 4 décembre dernier.

Mme AIMONT présente les délibérations d'ordre financier :

Délibération : facturation du sel de déneigement aux communes

Vote : unanimité

Délibération : ouverture de crédit budget général

Vote : unanimité

Délibération : ouverture de crédit budget OM

Vote : unanimité

Délibération : admission en non valeur OM 62.50 € (2005) + 15.38 € (2006)

Vote : unanimité

Délibération : convention de formation avec le GIP Daven (12h) VAE Cap petite enfance Mme Lamy (624 €)

Vote : unanimité

3. Questions diverses :

Le Président informe l'assemblée communautaire du recrutement d'un remplaçant à l'agent de développement local pendant son congé maternité. 13 postulants ont été reçus et avec les vice-présidents, lors d'une 2^{ème} vague d'entretien, Mlle Mattioli a été choisie. Elle commencera le 4 janvier 2010 jusqu'au retour de Mlle Lacroix.

M. Ponsignon annonce que les vœux du Conseil Général 55 auront lieu le 16 janvier, et que les vœux conjoints du Conseiller Général, de la mairie de Clermont et de la codecom auront lieu le 23 janvier 2010 à la salle du PACS.

M. Fourmet demande si l'assemblée souhaite parler des événements qui ont eu lieu à Benoîte Vaux concernant la territorialité. La codecom **pourrait voter une motion.**

M. Ponsignon répond que tout le monde est d'accord pour dire que les incidences seront catastrophiques pour les collectivités.

Le Président propose d'organiser un débat avec Gérard Longuet et Thibault Villemin pour que les élus aient le même degré d'information. On pourrait inviter d'autres codecoms.

Mme Briolet acquiesce à l'idée de se rassembler même sans vote à l'issue.

M. Lhuillier informe que des journées de formation par la Conseil Général ont eu lieu sur la réforme et qu'il y a eu peu d'inscrits.

Le Président confirme l'idée du débat.

Il informe l'assemblée sur le marché assurances qui a permis de choisir une proposition inférieure de 800 € au marché actuel (Groupama).

Le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 23h45.

Aubréville

Brabant en Argonne

Brocourt en Argonne

Le Claon

Clermont en Argonne

Dombasle en Argonne

Froidos

Futeau

Les Islettes

Jouy en Argonne

Lachalade

Le Neufour

Neuvilly en Argonne

Rarécourt

Récicourt



Pour diffusion,
Clermont en Argonne, le 17/12/2009

Le Président
Dominique DURAND

Aubréville
Brabant en Argonne
Brocourt en Argonne
Le Claon
Clermont en Argonne
Dombasle en Argonne
Froidos
Futeau
Les Islettes
Jouy en Argonne
Lachalade
Le Neufour
Neuvilly en Argonne
Rarécourt
Récicourt